



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
PÉTANQUE CLUB DE SEYSSINS
Boulodrome André Comtat

Comité Départemental de l'Isère

Ligue Rhône Alpes

Charte à l'usage des Sociétaires (Additif au Règlement Intérieur du Club)

Le Comité Directeur réuni en séance ordinaire, le 25 Octobre 2016, soucieux du bon fonctionnement du club a décidé de statuer par actualisation de la charte de 2010. En effet, cette adaptation renforce les devoirs et droits des sociétaires sur les comportements en concours et au quotidien, mais également les engagements de participations du club pour les différentes compétitions départementales.

1 Mesures générales :

- 1-1 Tout sociétaire qui par son comportement, portera atteinte à l'image de marque de la pétanque, du club ou qui ne respectera pas les règles fondamentales de la convivialité et de la sportivité propre à l'amateurisme et de l'honnêteté sera déféré devant le conseil de discipline de notre comité directeur.
- 1-2 Tout joueur ayant un comportement violent et créant des incidents envers un joueur, un arbitre, un dirigeant ou un spectateur s'expose à une radiation du club en plus des éventuelles poursuites judiciaires des victimes.
- 1-3 Tout joueur traduit devant la commission de discipline départementale et/ ou fédérale et sanctionné par une peine ferme sera automatiquement exclu du club et sa réintégration fera l'objet d'un vote du Comité Directeur du Club.

2 Mesures spécifiques à usage interne

- 2-1 Tout joueur abandonnant le jeu au cours d'une partie lors d'un concours sociétaire sera interdit de concours organisé par le club jusqu'à ce que la commission de discipline délibère. En outre, l'équipe du joueur fautif sera éliminée de cette compétition et aucune compensation ne pourra être demandée.
- 2-2 En règle générale les sociétaires doivent avoir une tenue correcte et respecter leurs partenaires et leurs adversaires.
- 2-3 Les règlements doivent être respectés scrupuleusement. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du boulodrome. L'introduction de boissons sur les jeux est strictement interdite sauf les bouteilles d'eau en plastique souple.





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

PÉTANQUE CLUB DE SEYSSINS

Boulodrome André Comtat

Comité Départemental de l'Isère

Ligue Rhône Alpes

3 Mesures liées aux compétitions FFPJP

L'application des engagements et indemnités développées dans les paragraphes suivants est conditionnée par le port d'une tenue homogène identifiant le club suivant son logo officiel. La tenue homogène est obligatoire dès le début des compétitions.

3-1 Engagement du club pour les joueurs :

Le Club s'engage à payer les frais d'inscription des compétitions suivantes :

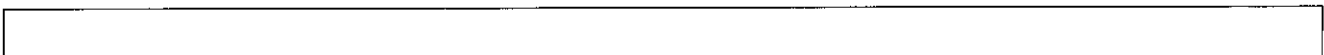
Pré fédéraux , Championnats départementaux (menant à la Ligue et au Championnat de France) et trophées :

- Les demandes d'inscriptions devront passer par le club exclusivement et dans les délais fixés par le comité de l'Isère. L'usage étant d'afficher une feuille d'inscription trois semaines avant la compétition jusqu'au délai du comité qui est généralement le dernier lundi avant la compétition. Aucune inscription ne sera prise en dehors des délais impartis.
- Lorsque le championnat se déroule sur une seule journée (début 7h30 jusqu'au soir) le club-s'engage également à :
 - Rembourser une somme de 12 € pour participation aux frais de restauration.
 - Indemniser le déplacement à 0.20€ le km pour une distance supérieure à 50 kms en Aller et Retour dans des conditions de covoiturage avérées. (le calcul est fait pour trois joueurs par voiture quelle que soit la compétition). Cette indemnité ne sera pas applicable dans les cas de compétition dans les secteurs 4 et 6.
 - Pour les Nationaux et Internationaux qui seront pris en charge par le club, un règlement spécifique sera affiché à chaque fois.

3-1.1 Les cas particuliers :

Les championnats de ligue, de France et le bol d'or feront l'objet d'un traitement particulier tarifé en indemnité forfaitaire :

- Bol d'Or Féminin 80 € par personne
- Championnat de Ligue 70 € par personne
- Championnat de France 150 € par personne
- Coupe de France : frais à la charge du club





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
PÉTANQUE CLUB DE SEYSSINS
Boulodrome André Comtat

Comité Départemental de l'Isère

Ligue Rhône Alpes

Le comité directeur se réserve le droit de réviser cette tarification si ces championnats devaient se dérouler en Isère.

- Les récompenses éventuelles ne seront plus distribuées à l'assemblée générale, mais au moment du renouvellement de la licence.

Les championnats des clubs par équipe :

- Un remboursement des frais de convivialité sera effectué par le club pour chaque partie gagnée. Le coach devra fournir un justificatif.
- Dans le cas de compétitions sur la journée ou nécessitant un long déplacement (+de 80 km), il sera remboursé 12 € forfaitaire par personne, pour le repas, après justificatif (avec un maxi de 9 personnes, pour les hommes et de 7 personnes pour les femmes).
- Quant aux frais kilométriques ils seront appréciés avant la compétition (nombre de voitures et kilométrage)

4 Engagement des joueurs

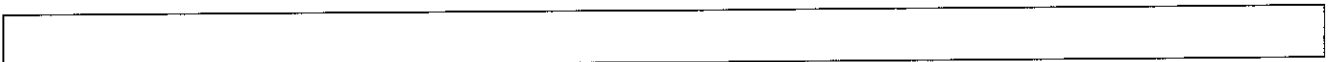
Tous les sociétaires du club doivent accepter et respecter le règlement intérieur ainsi que la présente charte.

Les joueurs participants aux compétitions Départementales, de Ligue et de France devront afficher leur appartenance au Pétanque Club de Seyssins en portant une tenue homogène Club avec le logo officiel du club. Un manquement à cette obligation sera suspensif de toutes indemnités précisées au chapitre trois.

Tout joueur s'inscrivant à un concours pré fédéral devra pouvoir se rendre en phase finale. Dans le cas d'abandon volontaire et/ou avéré par témoins il s'expose à une sanction disciplinaire et au remboursement des frais d'inscriptions, et interdiction de participer à d'autres championnats départementaux.

5 Divers

Les jours de compétition (officielle) les jeux de cartes seront strictement interdits. Les jeux de cartes et de pétanque, à l'intérieur des locaux, sont réservés uniquement à nos sociétaires, à jour de leur licence.





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
PÉTANQUE CLUB DE SEYSSINS
Boulodrome André Comtat

Comité Départemental de l'Isère

Ligue Rhône Alpes

Le comité directeur se réserve le droit à chaque fin d'année de réviser les conditions d'adhésion au club.

Pour le comité Directeur,

Le Président Gérard Arsac.

Mis à jour le 25 Octobre 2016

